Catalogue 85-002 C.3

Juristat

Service Bulletin
Bulletin de service

Statistics Canada
Statistique Canada

Canadian Centre for Justice Statistics
Centre canadien de la statistique juridique

MAY 4 1990
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Price: Canada $3.70, $37.00 a year.
Other countries: $4.40, $44.00 a year.

Vol. 10 No. 6

The Supply of Illicit Drugs in Canada

Most of the illicit drugs consumed in Canada are produced in foreign countries. Drug enforcement at the border, which is accessible by land, air, and sea to countless passengers, commercial cargo shipments and mail, is a formidable task. In 1988 alone, close to one hundred million travellers entered the country at 150 different ports of entry, while many others entered via unmanned border crossings.[1] From a drug enforcement perspective, any one of these travellers could be concealing illicit substances.

This Juristat provides an overview of Canada's illicit drug market from a supply perspective. Intelligence gathered by the RCMP identifies those countries which supply Canada's cannabis, cocaine, and heroin markets. Seizure data, compiled by the RCMP and Canada Customs, indicate the extent to which Canada's illicit drug supply is reduced through interdiction and drug enforcement efforts. This information is supplemented by police-reported offence data collected by the Canadian Centre for Justice Statistics, charge data compiled by the RCMP, and sentencing data compiled by Health and Welfare Canada.

Source Countries

Cultivated substances, such as cannabis, coca, and opium, are generally produced in foreign countries, where crops can be harvested year round at relatively low cost. Unlike cultivated substances, a large share of the chemical drugs on Canada's illicit market are manufactured domestically in clandestine laboratories or are diverted from legitimate medical supply channels within the country. Imported chemical drugs tend to be manufactured in the United States.

1 *Travel Between Canada and Other Countries, Statistics Canada, Catalogue 66-201.*

April 1990
ISSN 0715-271X

Prix: Canada $3.70, $37.00 par année.
Autres pays: $4.40, $44.00 par année.

Vol. 10, No 6

L'approvisionnement en drogues illicites au Canada

La plupart des drogues illicites consommées au Canada sont produites dans des pays étrangers. La lutte antidrogue menée aux frontières que peuvent franchir par terre, par air et par mer d'innombrables passagers, des cargaisons commerciales et le courrier, représente un défi de taille. En 1988 seulement, près de cent millions de voyageurs sont entrés au pays à 150 bureaux douaniers, tandis que plusieurs autres y sont entrés à des passages frontaliers non gardés.[1] Dans l'optique de la lutte antidrogue, n'importe quel de ces voyageurs pourrait dissimuler des substances illicites.

Le présent numéro de Juristat donne un aperçu du marché des drogues illicites au Canada sur le plan de l'approvisionnement. Les renseignements recueillis par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) permettent de déterminer les pays qui approvisionnent les marchés canadiens du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne. Les données relatives aux saisies, recueillies par la GRC et Douanes Canada, indiquent dans quelle mesure les efforts en matière de répression du trafic des drogues et de lutte antidrogue réduisent l'approvisionnement en drogues illicites au Canada. A ces données viennent s'ajouter celles qui ont trait aux infractions que recueille le Centre canadien de la statistique juridique auprès des corps de police, les données relatives aux accusations, compilées par la GRC, et les données de Santé et Bien-être social Canada sur la détermination des peines.

Pays fournisseurs

En général, les substances cultivées, comme le cannabis, la coca et l'opium, sont produites dans des pays étrangers où la récolte des cultures se fait pendant toute l'année à un coût relativement faible. Contrairement à ces substances, une grande partie des drogues chimiques qui se trouvent sur le marché illicite canadien sont fabriquées au pays dans des laboratoires clandestins ou sont détournées de réseaux légaux canadiens d'approvisionnement en produits médicaux. Les drogues chimiques importées sont généralement fabriquées aux Etats-Unis.

1 *Voyages internationaux. Voyages entre le Canada et les autres pays. Statistique Canada. Publication nº 66-201 au catalogue.*

Avril 1990
ISSN 0715-271X

Published under the authority of the Minister of Supply and Services Canada

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada

Figure I: Estimated Percentage Share of Illicit Drugs on the Canadian Market by Principal Source Country, 1988

Figure I: Estimation en pourcentage de la part que représentent les drogues illicites sur le marché canadien, selon le pays fournisseur, 1988

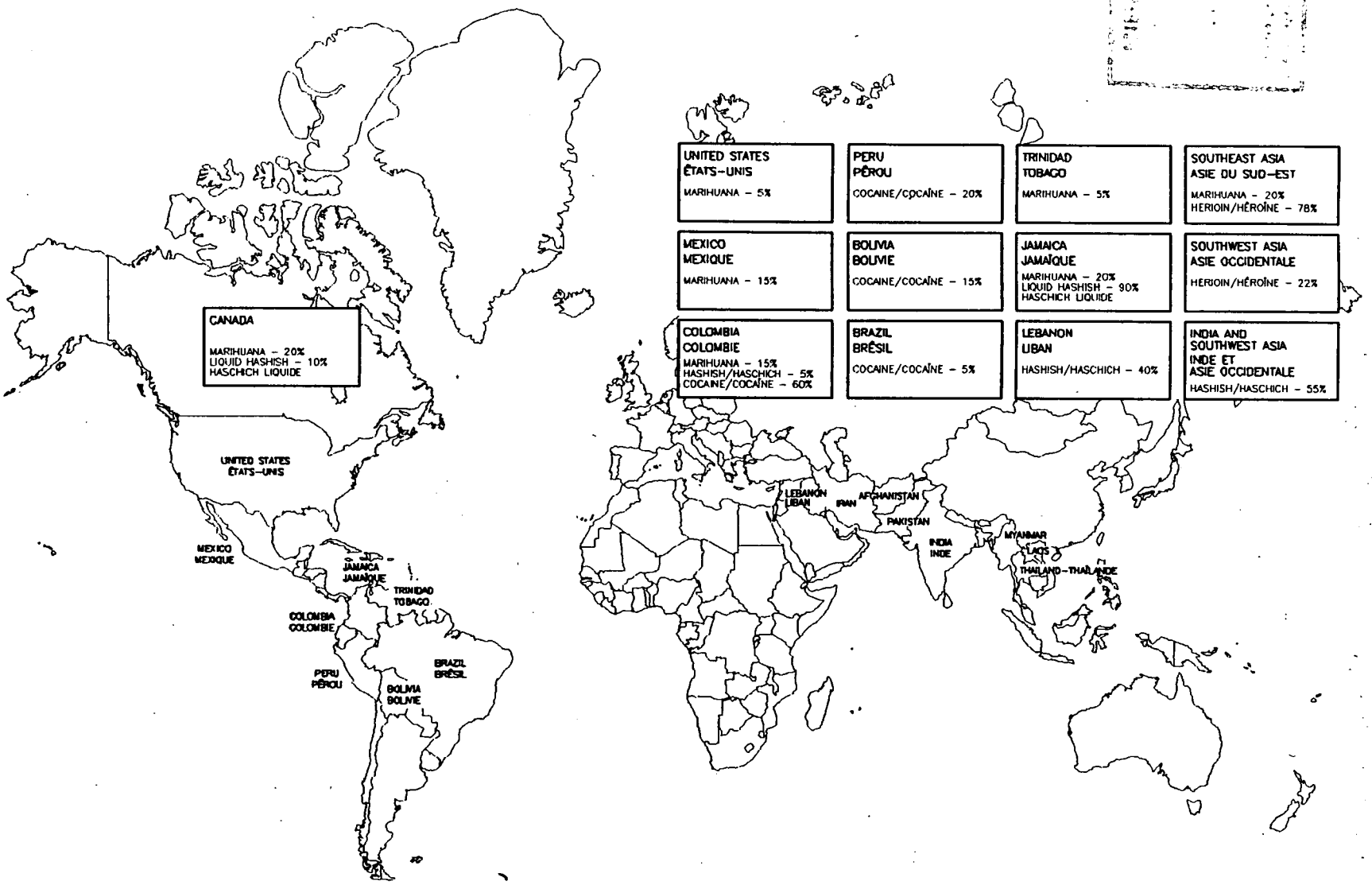

Source: Drug Enforcement Directorate, Royal Canadian Mounted Police

Source: Direction de la police des drogues, Gendarmerie royale du Canada

Figure 1 identifies the countries which supplied most of Canada's illicit cannabis, cocaine, and heroin markets in 1988. Also shown are estimates of the market share which each country supplied.

Cannabis

Cannabis derivatives (i.e., marihuana, hashish, and liquid hashish) are the most prevalent drugs on the illicit market in Canada. These substances are produced in foreign countries as well as domestically.

India and Southwest Asia supplied over one-half of the hashish market in 1988 (estimated at 55%). Lebanon, the other principal source country, supplied an estimated 40%. Jamaica supplied almost all of the liquid hashish, estimated at 90%, while the remaining 10% was supplied domestically.

Approximately 80% of the marihuana market originated in foreign countries in 1988. Principal sources included Jamaica, Southeast Asia, Colombia, and Mexico. The remaining 20% of the market supply was cultivated in Canada.

In 1986, domestic cultivation accounted for just 10% of the market share. The increasing trend toward domestic cultivation is largely attributed to advancements in hydroponic and other sophisticated indoor cultivation techniques. These growing methods make it possible to cultivate crops year round in any part of the country.

Police-reported offence data support the view that more domestic marihuana is on the market than in previous years. As shown in Figure 2, cultivation offences began to increase in 1986 and rose sharply in 1987. In 1988, the number of offences increased for a third consecutive year to a ten-year high of 1,118. Almost three-quarters of these offences were reported in British Columbia (56%) and Ontario (17%).

Cocaine

The international cocaine trade flows from the south to the north. In 1988, Colombia was Canada's primary cocaine supplier, accounting for an estimated 60% of the market supply. Other principal source countries were Peru and Bolivia.

Heroin

Heroin which reaches the Canadian market is produced in the developing countries of Asia. In 1988, the Golden Triangle Region of Southeast Asia, encompassing Myanmar (formerly called Burma), Laos, and Thailand, supplied an estimated 78% of Canada's illicit heroin market. The remaining market share originated in the Golden Crescent Region of Southwest Asia, encompassing Iran, Afghanistan, and Pakistan.

La figure 1 montre les pays qui ont alimenté la plupart des marchés illicites du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne au Canada en 1988 et indique les estimations en pourcentage de la part que représentent sur le marché canadien les drogues fournies par chaque pays.

Le cannabis

Les dérivés du cannabis (c'est-à-dire la marihuana, le haschich et le haschich liquide) sont les drogues qu'on trouve le plus fréquemment sur le marché illicite canadien. Ces substances sont produites dans des pays étrangers et au Canada.

Selon les estimations, l'Inde et l'Asie occidentale ont approvisionné plus de la moitié du marché du haschich en 1988, soit 55%. Le Liban, l'autre principal pays fournisseur, a alimenté 40% du marché. La Jamaïque a fourni presque tout le haschich liquide, c'est-à-dire 90% du marché, tandis que le dernier 10% a été produit au pays même.

Environ 80% de la marihuana qui se trouvait sur le marché en 1988 provenait de pays étrangers. Les principaux pays fournisseurs étaient la Jamaïque, l'Asie du Sud-Est, la Colombie et le Mexique. Le reste, soit 20%, a été cultivé au Canada.

En 1986, la part que représentait sur le marché le cannabis cultivé au Canada n'était que de 10%. On attribue en grande partie la tendance à la hausse de la culture canadienne de cette drogue aux progrès réalisés dans les techniques de culture hydroponique et autres méthodes de culture à l'intérieur. Ces méthodes permettent de cultiver des récoltes toute l'année dans n'importe quelle région du pays.

Les données relatives aux infractions déclarées par les corps de police renforcent l'opinion selon laquelle il y a sur le marché davantage de marihuana cultivée au pays que par le passé. Comme le montre la figure 2, le nombre d'infractions se rapportant à la culture a commencé à augmenter en 1986 et s'est accru considérablement en 1987. En 1988, il a augmenté pour une troisième année consécutive pour atteindre 1,118, un sommet jamais égalé en 10 ans. Près des trois quarts de ces infractions ont été déclarées en Colombie-Britannique (56%) et en Ontario (17%).

La cocaïne

Le commerce international de la cocaïne se fait du sud vers le nord. En 1988, la Colombie était le principal fournisseur de cocaïne du Canada; on a estimé que ce pays alimentait 60% du marché canadien. Le Pérou et la Bolivie étaient les principaux autres pays fournisseurs.

L'héroïne

L'héroïne qui arrive sur le marché canadien est produite dans les pays en voie de développement de l'Asie. En 1988, la région de l'Asie du Sud-Est que l'on appelle le Triangle d'or et qui comprend le Myanmar (anciennement la Birmanie), le Laos et la Thaïlande a alimenté approximativement 78% du marché illicite de l'héroïne au Canada. L'autre part provenait de la région du Croissant d'or en Asie occidentale, qui englobe l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan.

Figure 2
Offences for Cultivating Cannabis, Canada
Infractions liées à la culture du cannabis, Canada

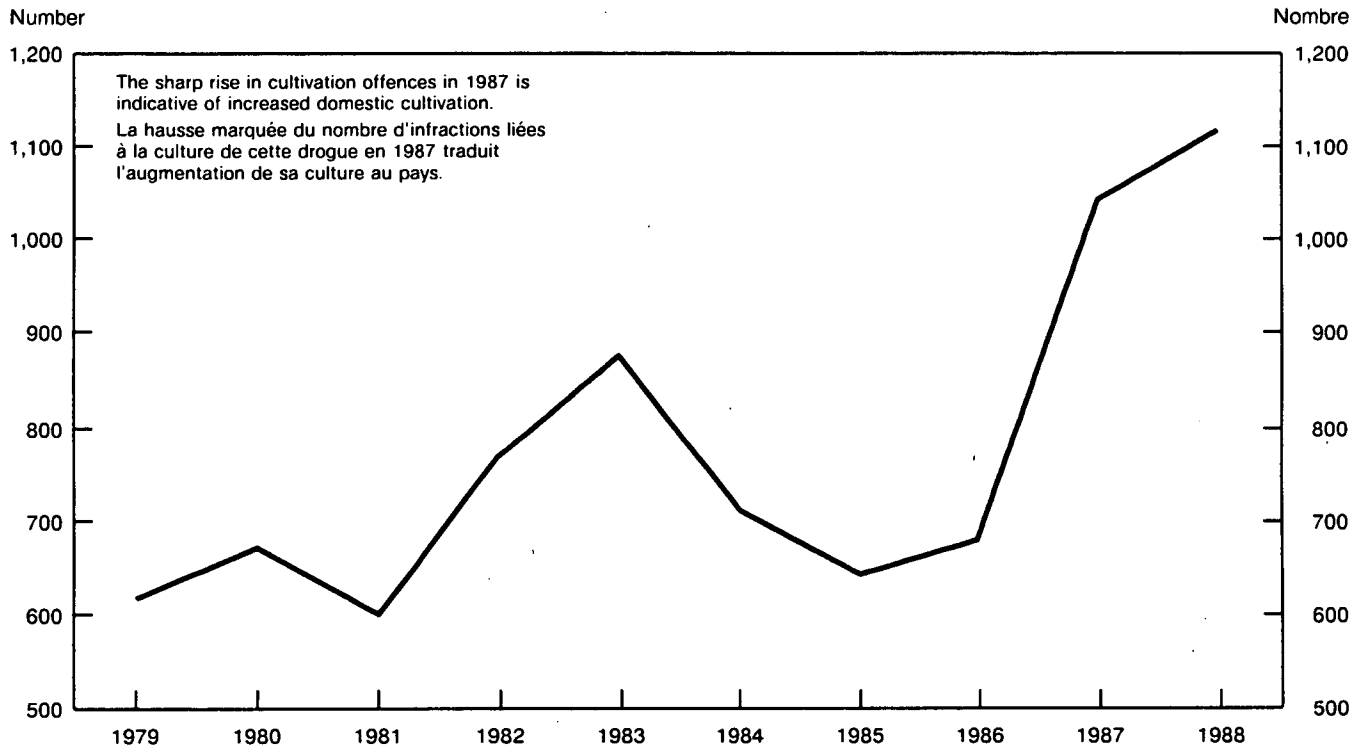

Source: Canadian Centre for Justice Statistics.
Source: Centre canadien de la statistique juridique.

Drug Seizures

While primary responsibility for enforcing Canada's drug legislation rests with the RCMP, Canada Customs and other police forces also play a major role in drug enforcement. As shown in Table 1, substantial quantities of cannabis, cocaine, and heroin are confiscated by the RCMP and Canada Customs. In addition, other police forces seize sizeable quantities of cocaine and heroin. Although comprehensive data are not available for other police forces, the available data indicate that they also play a major role in reducing Canada's illicit drug supply.

Border Seizures

The Intelligence Division of Canada Customs compiles detailed information about drug interdiction activities at all official ports of entry.[2] In 1988, customs officials reported 2,717 drug seizures.

[2] *Data are published annually in the Drug Report, Customs and Excise, Revenue Canada.*

Saisies de stupéfiants

Bien que l'application des lois relatives aux drogues incombe principalement à la GRC, Douanes Canada et les autres corps de police jouent également un rôle important dans la lutte antidrogue. Comme on l'observe au tableau 1, des quantités considérables de cannabis, de cocaïne et d'héroïne ont été confisquées par la GRC et Douanes Canada. De plus, les autres corps de police ont saisi des quantités appréciables de cocaïne et d'héroïne. Les données dont nous disposons quant aux saisies effectuées par les autres corps de police sont incomplètes, mais indiquent que ces derniers contribuent aussi largement à la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites au Canada.

Saisies aux frontières

La Division des renseignements de Douanes Canada recueille des informations détaillées sur les activités liées à la répression du trafic des drogues à tous les points d'entrée officiels.[2] En 1988, les autorités de Douanes Canada ont déclaré 2,717 saisies de stupéfiants.

[2] *Ces données sont publiées annuellement dans le Rapport sur les saisies de stupéfiants de Douanes et accise, Revenu Canada.*

Table 1

Quantity of Drugs Seized (in kilograms), Cannabis, Cocaine and Heroin, Canada, 1986 to 1988[1]

Tableau 1

Quantité de drogues saisies (en kilogrammes), cannabis, cocaïne, et héroïne, Canada, 1986 à 1988[1]

Drug type Genre de drogue	Year Année	RCMP and Canada Customs GRC et Douanes Canada	Other police departments[2] Autres services de police[2]	Total
Marihuana	1986	8,314.0	..	..
	1987	26,475.0	..	..
	1988	25,164.0	..	..
Hashish Haschich	1986	17,837	..	..
	1987	23,968.0	..	..
	1988	7,750.0	..	..
Liquid Hashish Haschich liquide	1986	99.7	..	..
	1987	439.8	..	..
	1988	259.3	..	..
Cocaine Cocaïne	1986	102.7	144.5	247.1
	1987	145.3	137.5	282.8
	1988	193.5	156.3	349.7
Heroin Héroïne	1986	44.5	3.6	48.1
	1987	30.5	14.4	44.9
	1988	62.5	6.2	68.7

Source: *Drug Enforcement Directorate, Royal Canadian Mounted Police.*
Source: *Direction de la police des drogues, Gendarmerie royale du Canada.*
[1] *The amount of cocaine and heroin seized in foreign jurisdictions which was destined for or had transitted Canada was 118.7 kilograms and 3.6 kilograms respectively in 1988.*
[1] *Les quantités de cocaïne et d'héroïne saisies sur des territoires relevant d'une autorité étrangère et qui étaient destinées au Canada ou qui ont transité au Canada s'élevaient en 1988 à 118.7 kilogrammes et à 3.6 kilogrammes respectivement.*
[2] *Includes seizures made by Vancouver City Police, Ontario Provincial Police, Metropolitan Toronto Police, Quebec Provincial Police, and Montreal Urban Community Police.*
[2] *Inclut les saisies effectuées par la Vancouver City Police, la Police provinciale de l'Ontario, la Metropolitan Toronto Police, la Sûreté du Québec et la Police de la Communauté urbaine de Montréal.*
.. *figures not available.*
.. *nombres indisponibles.*

Each year, an estimated 90% of total seizures made by Canada Customs involve small quantities which are intended for personal use rather than for resale on the Canadian market. Although there were over 2,500 such seizures in 1988, their value is estimated at only $0.5 million.

In 1988, 202 trafficking-size shipments were seized, valued at a record high estimated street value of $396.5 million. Cannabis derivatives were the most frequently discovered substances. However, the quantity seized in 1988 was considerably lower than in 1987. Quantities of cocaine and heroin seized increased by over 85% between 1987 and 1988, thereby accounting for the overall increase in the value of drugs seized. Other drug types discovered represented only a small fraction of total quantities and values.

Preliminary data for 1989 suggest that the amount of cannabis seized by Canada Customs did not change substantially over the previous year. However, the gains made in cocaine and heroin seizures in 1988

On estime que chaque année 90% des saisies effectuées par Douanes Canada concernent de petites quantités de drogues qui sont destinées à l'utilisation personnelle plutôt qu'à la revente sur le marché canadien. Bien qu'il y ait eu plus de 2,500 saisies de ce genre en 1988, la valeur des drogues en cause a été estimée à seulement $0.5 million.

En 1988, il y a eu 202 saisies de drogue destinée au trafic dont la valeur de revente a été estimée à un montant record de $396.5 millions. Les substances découvertes étaient le plus souvent des dérivés du cannabis, quoique la quantité confisquée en 1988 ait été beaucoup moins grande qu'en 1987. Par contre, les quantités de cocaïne et d'héroïne saisies ont augmenté de plus de 85% entre 1987 et 1988, ce qui explique la hausse globale de la valeur des drogues saisies. Les autres genres de drogues découvertes n'ont représenté qu'une petite proportion des quantités et des valeurs totales.

Les données provisoires de 1989 laissent entendre que la quantité de cannabis confisqué par Douanes Canada n'a pas beaucoup varié par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les saisies de cocaïne et d'héroïne en 1989 n'ont pas été

were not maintained. Approximately one-half of the amount of cocaine and heroin that was seized in 1988 was seized in 1989. RCMP intelligence suggests that the amount of cocaine seized by customs officials was substantially lower in 1989 because drug smugglers were avoiding official border crossings. Preliminary RCMP data for 1989 indicates that the quantities of cocaine seized within the country more than tripled over the previous year.

Impact on the Market

Although many substantial drug seizures are made, their impact on reducing the availability of illicit drugs on the Canadian market has been minimal. Despite significant increases in the quantities of cocaine and heroin seized at the Canadian border between 1987 and 1988, and substantial seizures made within the country by the RCMP and other police forces, these drugs remained widely available.

According to RCMP intelligence, drug shortages caused by even the largest seizures are relatively short-lived. Typically, the marketplace is again saturated within a few weeks due to the abundant supply in source countries. The RCMP estimates that Bolivia, Colombia, and Peru produced over 500 tonnes of cocaine in 1988. Further, opium production in Southeast and Southwest Asia was estimated to be in excess of two thousand tonnes.

Importation Offences

In 1988, the police reported a total of 895 offences involving the importation of illicit drugs. The large majority of these offences were reported in Quebec (50%) and Ontario (33%). In total, 342 people were charged, approximately three-quarters of whom were adult males.[3]

Less than one-third of total reported offences resulted in the laying of a charge, in many cases because a suspect could not be identified. For example, Canada Customs reports that, in 1988, substances valued at over one-half of the total value of drugs seized were transported via commercial cargo. This method of transport offers complete anonymity to drug smugglers who typically ship illicit drugs to a non-existent person or company. The mail system is another common mode of transporting illicit drugs anonymously.

Figure 3 illustrates how the number of importation offences reported by the police has fluctuated over the past ten years. Between 1981 and 1983, reported offences rose sharply then remained at relatively high levels. However, in 1988, the total number of offences reported declined by 13% over the previous year, primarily due to a reduction in cannabis importation offences.

[3] *The Uniform Crime Reporting Survey does not measure the number of importation charges, but rather, the number of persons charged in connection with importation offences.*

aussi considérables qu'en 1988. En effet, elles ont représenté environ la moitié des saisies de 1988. Les renseignements de la GRC donnent à penser que la quantité de cocaïne confisquée par les douaniers a été beaucoup moins grande en 1989 en raison du fait que les trafiquants de drogues ont évité les passages frontaliers officiels. Selon les données provisoires de 1989 de la GRC, la quantité de cocaïne saisie à l'intérieur même du pays a plus que triplé comparativement à 1988.

Répercussions sur le marché

Les importantes saisies de stupéfiants n'ont pas vraiment eu pour effet de réduire la quantité de drogues illicites disponibles sur le marché canadien. En dépit de l'augmentation notable des quantités de cocaïne et d'héroïne confisquées à la frontière canadienne entre 1987 et 1988 et des saisies importantes effectuées au Canada par la GRC et les autres corps de police, ces drogues demeurent largement accessibles.

Selon les renseignements de la GRC, les pénuries de stupéfiants provoquées par les saisies même les plus importantes sont relativement de courte durée. D'ordinaire, le marché est de nouveau saturé quelques semaines plus tard en raison de l'approvisionnement abondant des pays fournisseurs. La GRC estime que la Bolivie, la Colombie et le Pérou ont produit plus de 500 tonnes de cocaïne en 1988. En outre, la production d'opium de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie occidentale a été évaluée à plus de 2,000 tonnes.

Infractions liées à l'importation

En 1988, les corps de police ont signalé 895 infractions concernant l'importation de drogues illicites. La grande majorité de ces infractions ont été déclarées au Québec (50%) et en Ontario (33%). Dans l'ensemble, 342 personnes, dont près des trois quarts étaient des hommes, ont été inculpées.[3]

Moins d'un tiers des infractions déclarées ont entraîné des accusations, et ce parce que, dans de nombreux cas, des suspects n'ont pu être identifiés. Par exemple, Douanes Canada a déclaré qu'en 1988, des substances représentant plus de la moitié de la valeur totale des drogues saisies ont été transportées par cargo commercial. Ce mode de transport assure l'anonymat aux trafiquants de drogues qui expédient habituellement des drogues illicites à une personne ou à une société fictive. Le système postal est un autre moyen courant d'expédier des drogues illicites sous le couvert de l'anonymat.

La figure 3 montre les variations, au cours des dix dernières années, du nombre d'infractions liées à l'importation déclarées par la police. Entre 1981 et 1983, ces infractions se sont accrues considérablement, puis sont demeurées à des niveaux relativement élevés. Cependant, en 1988, leur nombre a baissé de 13% par rapport à l'année précédente, surtout en raison d'une diminution du nombre d'infractions liées à l'importation de cannabis.

[3] *La Déclaration uniforme de la criminalité ne mesure pas le nombre d'accusations reliées à l'importation mais plutôt le nombre de personnes inculpées pour ce genre d'infraction.*

Figure 3
Offences for Importing Illicit Drugs, Canada
Infractions liées à l'importation de drogues illicites, Canada

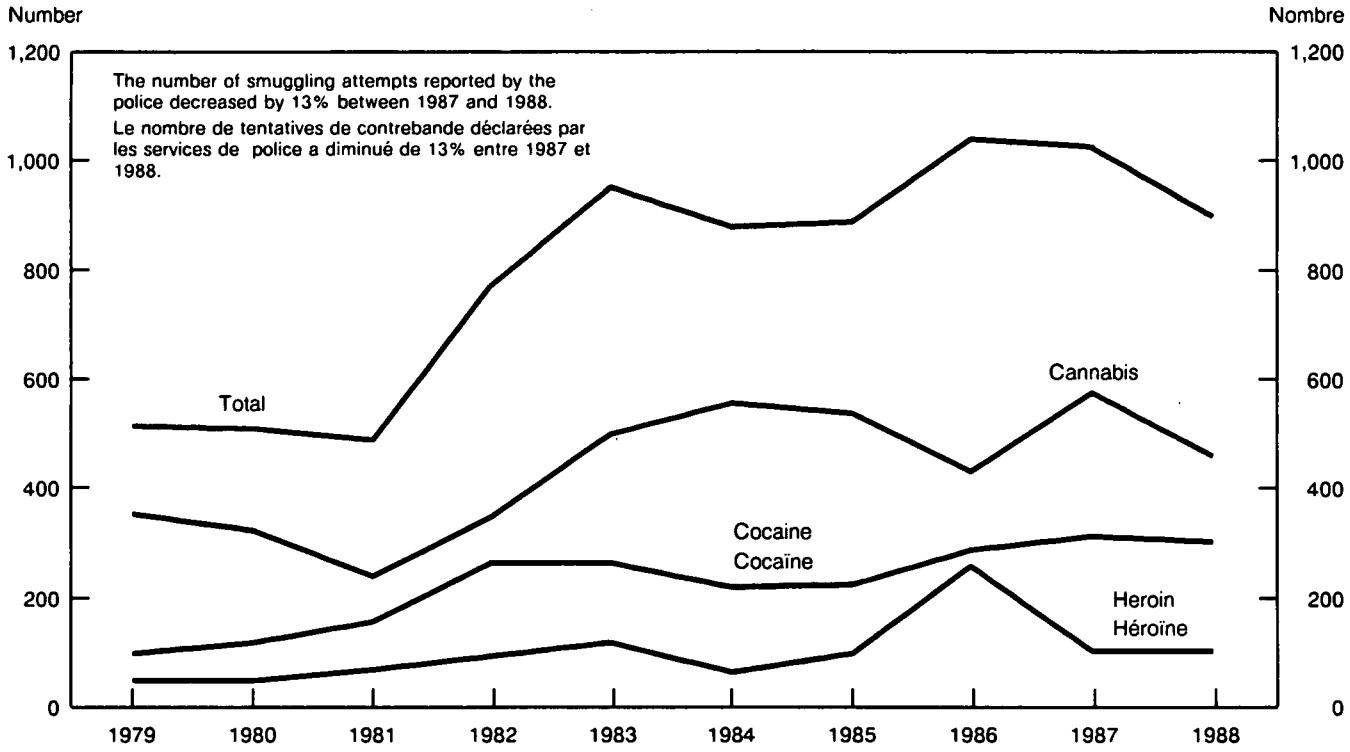

Source: Canadian Centre for Justice Statistics.
Source: Centre canadien de la statistique juridique.

Importation Charges

The large majority of persons charged with importation offences are charged by the RCMP. Between 1979 and 1988, importation offences reported by the RCMP accounted for an average of 92% of total offences annually.

Table 2 displays the number of persons charged by the RCMP for importing illicit drugs between 1983 and 1988. In each year, well over one-half of total persons were charged with importing cannabis. In 1988, 59% of all persons were charged with importing cannabis, 26% were charged with importing cocaine, and 14% were charged with importing narcotics (mainly heroin). In 1988, the total number of persons charged by the RCMP declined by 26% over the previous year, due to a reduction in persons charged for importing cannabis.

Accusations relatives aux infractions liées à l'importation

La grande majorité des personnes qui sont accusées d'avoir importé des drogues le sont par la GRC. Entre 1979 et 1988, les infractions liées à l'importation déclarées par la GRC ont représenté une moyenne annuelle de 92% des infractions totales.

Le tableau 2 indique le nombre de personnes accusées par la GRC d'avoir importé des drogues illicites entre 1983 et 1988. Chaque année, les accusations portées contre plus de la moitié des personnes avaient trait à l'importation de cannabis. En 1988, 59% des personnes ont été accusées d'avoir importé du cannabis, 26% d'avoir importé de la cocaïne et 14% d'avoir importé des stupéfiants (principalement de l'héroïne). Cette même année, le nombre de personnes contre lesquelles la GRC a porté des accusations a diminué de 26% par rapport à 1987 en raison d'une diminution du nombre d'accusations d'importation de cannabis.

Table 2

Persons Charged with Importation Offences by the RCMP, Canada, 1983 to 1988

Tableau 2

Nombre de personnes accusées par la GRC d'importation de drogues, Canada, 1983 à 1988

Drug type Genre de drogue	Persons charged[1] Nombre de personnes accusées[1]					
	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Cannabis	269	271	278	154	268	166
Cocaine Cocaïne	107	113	73	77	76	73
Narcotics Stupéfiants	35	21	48	31	35	40
Total	411	405	399	262	379	279

Source: *Drug Enforcement Directorate, Royal Canadian Mounted Police.*
Source: *Direction de la police des drogues, Gendarmerie royale du Canada*
[1] *The persons charged count does not represent an unduplicated count of individuals. That is, one person may be charged more than once during the reference period.*
[1] *Le nombre de personnes accusées ne représente pas un nombre sans double compte, c'est-à-dire qu'une même personne peut avoir été accusée plus d'une fois au cours de la période de référence.*

Sentences for Importation

Transporting or arranging to transport an illicit drug across the Canadian border is an indictable offence under the Narcotic Control Act and carries a maximum sentence of life imprisonment. Prior to 1987, this offence was punishable by a mandatory minimum sentence of seven years. Except for murder and treason, no other offence carried as great a minimum penalty. In 1987, the mandatory minimum sentence for importing and exporting illicit drugs was ruled unconstitutional.[4]

Preliminary data for 1988 indicate that Canada's court system disposed of 65 importation charges, excluding charges pertaining to cannabis.[5] Of these charges, 60% resulted in convictions and all convictions resulted in custodial sentences. Importing cocaine accounted for 64% of total convictions while importing heroin accounted for 31%.

[4] *In R. v. Smith (1987), the court ruled that the seven year mandatory minimum sentence was cruel and unusual punishment in violation of s. 12 of the Charter. Following this ruling, the court ruled, in R. v. Saulnier (1987), that sentences for importing should vary, depending on, for example, the substance imported, the quantity imported, the degree of harm done, and whether or not the accused is a professional criminal.*

[5] *Health and Welfare Canada terminated the compilation of cannabis statistics after the 1985 reporting period as a restraint measure. Therefore, sentencing data are based on all charges except those pertaining to cannabis.*

Peines relatives aux infractions liées à l'importation

Le transport ou l'organisation du transport de drogues illicites d'un côté à l'autre de la frontière canadienne constitue un acte criminel en vertu de la Loi sur les stupéfiants et quiconque en est reconnu coupable encourt une peine allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité. Avant 1987, les coupables étaient assujettis à une peine minimale d'emprisonnement obligatoire de sept ans. A l'exclusion du meurtre et de la trahison, aucun autre acte criminel n'entraînait une peine minimale si importante. En 1987, l'emprisonnement obligatoire minimum pour importation et exportation de drogues illicites a été déclaré inconstitutionnel.[4]

Selon les données provisoires de 1988, les tribunaux canadiens ont été saisis de 65 affaires d'importation de stupéfiants, à l'exclusion de celles concernant le cannabis.[5] De ce nombre, 60% ont entraîné des condamnations qui ont donné lieu à des peines d'emprisonnement. Soixante-quatre pour cent des condamnations étaient liées à l'importation de cocaïne, tandis que celles se rapportant à l'importation d'héroïne représentaient 31% de l'ensemble des condamnations.

[4] *Dans R. c. Smith (1987), le tribunal a conclu que l'emprisonnement obligatoire minimum de sept ans constituait une peine cruelle et inusitée en violation de l'article 12 de la Charte. Par suite de cette décision, le tribunal a décidé, dans R. c. Saulnier (1987), que les peines liées à l'importation devraient varier en fonction, par exemple, de la substance importée, de la quantité importée, de l'ampleur du préjudice causé et du fait que l'accusé soit ou non un criminel professionnel.*

[5] *Santé et Bien-être social Canada a mis fin à la compilation des statistiques relatives au cannabis après la période de déclaration de 1985 à titre de mesure de restriction. En conséquence, les données relatives à la détermination des peines sont fondées sur toutes les accusations à l'exclusion de celles relatives au cannabis.*

Figure 4

Custodial Dispositions for Importation Offences, by Sentence Length, Canada[1]

Peines d'emprisonnement relatives à des infractions liées à l'importation, selon la durée de la peine, Canada[1]

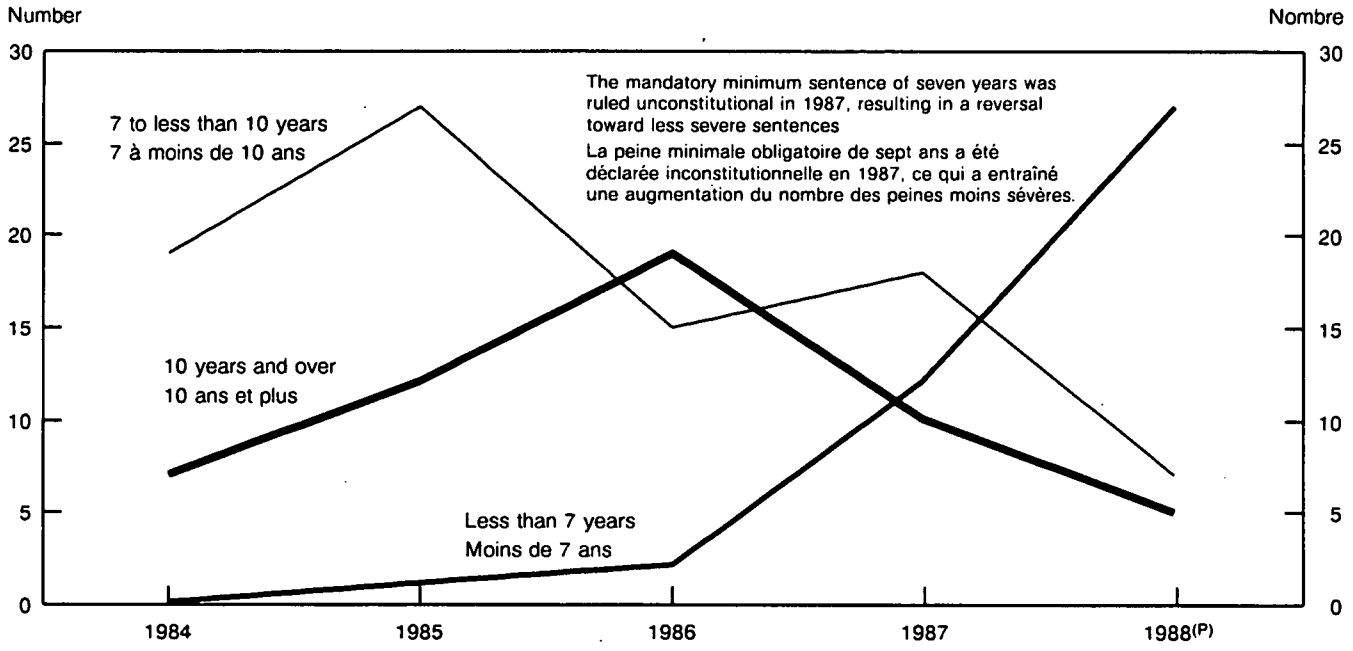

[1] *Excludes charges pertaining to cannabis.*
[1] *Exclut les accusations reliées au cannabis.*
[P] *Preliminary figures.*
[P] *Données provisoires.*
Source: Bureau of Dangerous Drugs, Health & Welfare Canada.
Source: Bureau des drogues dangereuses, Santé et Bien-être social Canada.

In 1988, 69% of total sentences (excluding sentences for importing cannabis) were for a period of less than seven years, 18% were for seven to less than ten years, and 13% were for ten years and over.[6] Figure 4 illustrates how sentencing patterns have changed over the past five years. Before 1987, almost all sentences were over seven years in length. This pattern changed dramatically in 1987 when the mandatory minimum sentence was overturned.

En 1988, 69% des condamnations (à l'exclusion des condamnations pour importation de cannabis) ont entraîné des peines de moins de sept ans, 18% des peines de sept à moins de dix ans et 13% des peines de dix ans et plus.[6] La figure 4 montre dans quelle mesure la tendance de la détermination des peines a varié au cours des cinq dernières années. Avant 1987, presque toutes les peines imposées étaient de sept ans ou plus. Cette tendance a changé considérablement en 1987, année où les tribunaux ont déclaré inconstitutionnelle la peine minimale d'emprisonnement obligatoire de sept ans.

Summary

Most of the chemical drugs on Canada's illicit market are either manufactured domestically in clandestine laboratories or are diverted from legitimate medical supply channels within the country. Unlike chemicals, most of the cultivated drugs on the illicit market are imported from foreign countries.

Résumé

La plupart des drogues chimiques sur le marché illicite canadien sont fabriquées au Canada dans des laboratoires clandestins ou sont détournées de réseaux légaux canadiens d'approvisionnement en produits médicaux. Contrairement aux drogues chimiques, la majeure partie des drogues cultivées qui se trouvent sur le marché illicite sont importées de l'étranger.

[6] *Percentage distributions are based on a relatively small number of cases. The 1988 distribution is based on a total of 39 convictions.*

[6] *Les répartitions en pourcentage sont fondées sur un nombre relativement petit de cas. La répartition pour 1988 est établie à partir d'un total de 39 condamnations.*

In 1988, the police reported 13% fewer importation offences than in the previous year, and the RCMP reported 26% fewer persons charged with importation offences. These declines were primarily due to reductions in offences for importing cannabis.

Unlike cocaine and heroin, a sizeable share of the marihuana market is cultivated domestically. Between 1986 and 1988, the number of cultivation offences increased by 65%. Over the same two-year period, the estimated domestic market share also increased, from 10% to 20%.

Intelligence sources and seizure data suggest that domestic enforcement strategies have a temporary impact on reducing the availability of illicit drugs in Canada. Long term impacts must be achieved by complementary strategies, such as reducing demand among consumers and combatting the production of illicit substances in source countries.

For Further Information

Inquiries should be directed to:

Integration and Analysis Program
Canadian Centre for Justice Statistics
19th Floor, R.H. Coats Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

(613) 951-9023

En 1988, les services de police ont déclaré un nombre d'infractions liées à l'importation de 13% moins élevé que celui de l'année précédente, et, selon les données de la GRC, le nombre de personnes accusées d'importation a diminué de 26% comparativement à 1987. Ces baisses sont principalement attribuables à la diminution du nombre d'infractions concernant l'importation de cannabis.

A l'inverse de la cocaïne et de l'héroïne, une part considérable de la marihuana sur le marché est cultivée au Canada. Entre 1986 et 1988, le nombre d'infractions reliées à la culture de cette drogue s'est accru de 65%. Au cours de la même période, la part estimée qu'occupait la marihuana d'origine intérieure sur le marché a aussi augmenté, passant de 10 à 20%.

Selon les diverses sources de renseignements et les données relatives aux saisies, il semble que les stratégies canadiennes de lutte antidrogue aient un effet temporaire sur la réduction des quantités de drogues illicites disponibles sur le marché au Canada. Les résultats à long terme doivent être atteints par la mise en oeuvre de stratégies complémentaires, par exemple la réduction de la demande chez les consommateurs et la lutte contre la production de substances illicites dans les pays fournisseurs.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le:

Centre canadien de la statistique juridique
Intégration et analyse
Immeuble R.-H.-Coats, 19e étage
Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

(613) 951-9023

Table 3

Number of Importation and Cultivation Offences, Canada, the Provinces/Territories, 1979 to 1988

Tableau 3

Nombre d'infractions liées à l'importation et à la culture de drogues, Canada, provinces et territoires, 1979 à 1988

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Nfld. – T.-N.										
Importation	4	5	1	1	1	0	7	3	6	4
Cultivation/culture	1	1	2	2	3	6	5	3	1	1
P.E.I. – I.-P.-É										
Importation	2	1	5	4	1	4	16	..	0	..
Cultivation/culture	4	7	..	4	12	5	13	11	3	3
N.S. – N.-É.										
Importation	15	17	12	23	5	10	9	13	24	24
Cultivation/culture	24	28	32	46	36	33	29	28	31	32
N.B. – N.-B.										
Importation	11	24	8	9	5	19	4	13	24	5
Cultivation/culture	14	23	20	33	38	23	42	26	35	29
Que. – Qc										
Importation	174	154	238	334	570	569	571	480	562	450
Cultivation/culture	135	152	163	123	120	93	63	55	78	70
Ont.										
Importation	227	222	148	250	235	154	119	328	232	297
Cultivation/culture	146	160	143	171	141	125	97	108	189	187
Man.										
Importation	8	5	4	4	8	18	36	20	16	23
Cultivation/culture	16	15	19	33	26	20	16	18	36	31
Sask.										
Importation	3	6	4	8	15	4	20	18	4	3
Cultivation/culture	22	37	40	61	48	57	34	34	40	43
Alta. – Alb.										
Importation	25	21	22	49	22	25	31	21	19	21
Cultivation/culture	39	51	54	43	56	40	41	41	62	94
B.C. – C.-B.										
Importation	34	43	43	83	88	70	69	138	136	65
Cultivation/culture	213	190	122	240	391	304	296	350	565	625
N.W.T. – T.N.-O.										
Importation	0	3	0	..	..	1	4	0	..	..
Cultivation/culture	1	1	1	2	1	1	1	2	1	2
Yukon										
Importation	4	2	2	3	..	1	..	4	..	3
Cultivation/culture	..	3	0	8	3	3	4	..	1	1
CANADA										
Importation	**507**	**503**	**487**	**768**	**950**	**875**	**886**	**1,038**	**1,023**	**895**
Cultivation/culture	**615**	**668**	**596**	**766**	**875**	**710**	**641**	**676**	**1,042**	**1,118**

Source: *Canadian Centre for Justice Statistics.*
Source: *Centre canadien de la statistique juridique.*
.. *figures not available*
.. *nombres indisponibles*

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission of the Minister of Supply and Services Canada.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010036191